

*Le Bon Usage. Grammaire française.* Maurice Grevisse et  
André Goosse. 14<sup>e</sup> éd.; Bruxelles : De Boeck Duculot, 2007.  
1 600 p.

Gaston Bernier

Volume 53, Number 4, October–December 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1030783ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1030783ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la  
documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bernier, G. (2007). Review of [*Le Bon Usage. Grammaire française.* Maurice  
Grevisse et André Goosse. 14<sup>e</sup> éd.; Bruxelles : De Boeck Duculot, 2007. 1 600 p.]  
*Documentation et bibliothèques*, 53(4), 223–224.  
<https://doi.org/10.7202/1030783ar>

*Le Bon Usage. Grammaire française.* Maurice Grevisse et André Goosse. 14<sup>e</sup> éd. ; Bruxelles : De Boeck Duculot, 2007. 1 600 p.

Gaston BERNIER  
gastonbernier@assnat.qc.ca

ON PEUT SE POSER UNE QUESTION d'entrée de jeu : est-il justifié de présenter un compte rendu d'une grammaire française dans une revue associative de spécialistes de l'information documentaire ? De fait, les répertoires d'ouvrages de référence ne signalent pas l'existence de tels usuels (du classique Winchell au RefDoc). Mais, on peut le dire, il est possible d'exciper du fait qu'une grammaire de l'importance du *Bon usage* complète les dictionnaires d'usage et les dictionnaires normatifs. À moins que ce soit l'inverse ! Au demeurant, ne trouve-t-on pas habituellement le Grevisse dans la section des ouvrages de consultation des bibliothèques ?

La lignée des grammaires remonte loin dans le passé. Les Grecs et les Romains ont eu les leurs. Le genre connut une grande efflorescence après l'apparition de l'imprimerie et au cours de la Renaissance. Richelieu avait d'ailleurs assigné à l'Académie la tâche d'élaborer une grammaire. Mais, pendant trois cents ans, on jugea qu'une telle tâche revenait à une personne et non pas à un groupe. Aussi, a-t-on vu la première grammaire de l'Académie seulement en 1932 et sa deuxième édition en 1933. Curieusement, *Le Bon Usage* du wallon Grevisse parut dans ce sillage en 1936, c'est-à-dire quatre ans plus tard : on avait demandé au grammairien de faire une refonte d'une grammaire scolaire, mais il rédigea plutôt une œuvre originale. La popularité du *Bon usage* remonte à 1947. On venait de lancer la troisième édition de l'œuvre et André Gide en fit une critique élogieuse dans le *Figaro littéraire* (8 février 1957). Ce fut le succès immédiat et, depuis, la renommée de ladite grammaire ne se dément pas. Le gendre de Grevisse, André Goosse, dirige la publication depuis la 12<sup>e</sup> édition, celle de 1986.

L'édition qu'on a aujourd'hui devant soi, la quatorzième, a été profondément remaniée et elle contient de nombreuses modifications de présentation.

D'emblée, on constate que les notes et les remarques, fort nombreuses, ont été placées à la marge extérieure. On compterait 5 800 compléments formés de

notes historiques, de remarques, d'exemples supplémentaires et de notes bibliographiques. Les caractères sont petits (cela créera sans doute quelques problèmes aux personnes âgées) mais fins, la mise en page est soignée, les différentes parties sont bien identifiées, la pagination est placée au rez-de-chaussée du volume, les numéros des articles au haut des pages avec l'identification du chapitre et des sections. Les règles proprement dites occupent la partie centrale du volume, c'est-à-dire près des marges intérieures.

Mais on notera aussi le poids du volume et son nouveau format. Le volume est lourd : il pèse trois kilos alors que la douzième édition en pesait deux. C'est dire que sa consultation implique qu'il repose sur une table ou sur un lutrin. Ce n'est pas un volume qu'on feuillette debout dans un salon ou entre deux rayons de bibliothèque, surtout si on lui a lassé sa jaquette. Par ailleurs, son format augmente de quatre centimètres en largeur (19 cm) et de trois en hauteur (27 cm). Par contre, le nombre de pages a peu augmenté depuis l'édition de 1980 (11<sup>e</sup>) : environ 80 pages de plus.

Les critiques reconnaissent beaucoup de qualités ou beaucoup de mérites à la grammaire de Maurice Grevisse. D'abord, une attitude d'ouverture : on n'y impose rien et on ne lance pas d'oukases. Après avoir décrit la situation ou les pratiques dans un domaine, on y donne des conseils, cela va de soi, mais on laisse la liberté aux locuteurs et aux écrivains ou aux écrivains de choisir leur façon de faire. Pourtant, on affirme habituellement qu'un grammairien doit établir des normes à respecter contrairement au philologue qui, lui, se limite à observer les faits de langue. Au demeurant, les académiciens définissaient en 1696 le bon usage comme celui « *qui en matière de langue est plus fort que la raison* ». Ce serait presque un commandement !

Dans le même registre de la liberté, on note le fait que l'ouvrage fait la part belle aux régionalismes et aux usages divers. Aussi y trouve-t-on des exemples québécois. Ainsi, à propos des noms propres et de l'utilisation des articles (586.a) : « J'ai visité Québec (mais le Québec... » ; dans la page précédente, les auteurs écrivent toujours à propos de l'absence d'article : « Au Québec, à matin (au matin, ce matin), à soir ». D'autres suppressions de l'article dans le français populaire du Québec s'apparente à l'haplogogie. Mais les deux québécismes sont précédés d'un symbole avisant que ce tour n'appartient pas au français commun. Ailleurs (478.a.1),

on aborde le genre donné à des mots empruntés de l'anglais et les pratiques québécoises (des citations sont même tirées d'un volume de René Lévesque).

Les auteurs du Grevisse alignent en avant-propos les qualités de la grammaire qu'ils entr'aperçoivent ou perçoivent : le sérieux des observations qui y sont enregistrées, la solidité des informations, la modération des jugements et la clarté de la rédaction.

L'ordonnement du volume peut sembler fort théorique aux profanes ou aux utilisateurs qui voudraient trouver une réponse à une question qui les turlupine ou qui leur vient à l'esprit. Les bornes ou les intitulés sembleront par trop généraux : « les sons, les signes graphiques, les mots », « la phrase », « les parties du discours » et « la phrase complexe ». Idem des têtes de chapitre. Mais de telles remarques pourraient s'appliquer à d'autres ouvrages semblables destinés, d'abord et avant tout, à des spécialistes, aux professeurs et, peut-être, aux professionnels de la presse et des médias. Le difficile abordage du *Bon usage* par les profanes explique sans doute la publication, sous la signature de Grevisse lui-même, d'un guide pratique présenté alphabétiquement (*Le Français correct* ; 3<sup>e</sup> éd. ; Duculot, 1982) qu'on disait conçu « pour répondre aux besoins pratiques et quotidiens de tout usager du français ». D'ailleurs, on retrouve dans la version électronique de la grammaire ([www.lebonusage.com](http://www.lebonusage.com)), offerte aux acquéreurs d'un exemplaire imprimé, un moteur de recherche qui devrait faciliter la consultation.

Malgré tout, *Le Bon Usage* trouvera son utilité dans les bibliothèques et parmi les usuels et les ouvrages de référence. Au-delà de l'hermétisme apparent de la table des matières, l'ouvrage offre un index des plus détaillés, lequel couvre 51 pages de trois colonnes chacune. On y trouve une entrée « Pin's » dont les Québécois se serviront peu. Mais on n'y trouve pas « sponsor » ni « look », ni les anglicismes laurentiens « fun ». Le volume contiendrait près de 41 000 exemples destinés à illustrer une règle (ex. : « Les verbes transitifs... se trouvent à la voix active : *Un chauffard a renversé un piéton* » ; 771.a) et 2 500 auteurs sont cités, de Adam Le Bossu à Marguerite Yourcenar, en passant par Jean d'Ormesson et Stendhal (un liste partielle en est donnée p. 1540 et ss.). Mais il est impossible de repérer les citations autrement qu'en passant par la filière de la règle qu'elles servent à illustrer. Les éditeurs font appel à un autre mécanisme pour faciliter les recherches : les renvois internes. Il y en aurait plus de 10 000 égaillés tout au long du corps de l'ouvrage. Veut-on un exemple ? Un article porte sur les noms dont le genre est à remarquer et on y a épinglé le mot « astérisque » accompagné de R<sub>3</sub> (remarque 3) ; à R<sub>3</sub>, dans la marge extérieure, on lit : « voir 114 R » (c'est-à-dire remarque jointe à l'article 114) et là on explique les raisons qui font que le genre du mot pose problème.

Il va de soi que *Le Bon Usage* doit se trouver dans toutes les bonnes bibliothèques, celles du milieu de l'enseignement en particulier. Cependant, il faut bien noter que l'ouvrage ne dépannera pas en un tournemain le

bibliothécaire généraliste appelé à le consulter occasionnellement. Il pourra jeter un coup d'œil à la table alphabétique ou se servir du moteur de recherche de la version électronique fourni gracieusement à l'achat de l'imprimé. L'efficacité du référencier ou du bibliothécaire de référence dépendra de sa familiarité avec l'usuel. Dans bien des cas, s'il est incapable de s'orienter dans le dédale des règles et leur présentation, il devrait se tourner vers des versions simplifiées, vers des guides pratiques (tel *Le Bescherelle pratique de la langue française*, lequel contient une partie « grammaire alphabétique ») ou même vers des dictionnaires dits de difficultés ou normatifs (Jean-Paul Colin, Jean Girodet, Joseph Hanse, Marie-Éva de Villers, etc.). Mais on ne pourra pas ignorer *Le Bon usage*, « la référence grammaticale en français » selon un commentaire de Radio-Canada (où on a le sens de la formule !) ou « la bible des gens qui travaillent avec le français » d'après le conseiller linguistique Guy Bertrand.

*MediaArHistories*, edited by Oliver Grau.  
Cambridge, Mass. : The MIT Press, 2007.

James M. TURNER

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information,  
Université de Montréal  
[james.turner@umontreal.ca](mailto:james.turner@umontreal.ca)

ON PEUT SE DEMANDER QUEL EST L'INTÉRÊT d'inclure dans *Documentation et bibliothèques* le compte rendu d'une œuvre traitant de l'histoire de l'art. Répondons donc tout de suite à cette question. C'est que les arts médiatiques, les médias variables, les nouveaux médias, l'art technologique, l'art électronique (pour ne donner que quelques-unes de leurs multiples appellations) concernent de plus en plus les sciences de l'information. Contrairement à la production artistique plus traditionnelle, telle que peinture, gravure ou sculpture, les arts médiatiques sont d'une complexité et d'une imprévisibilité qui font que leur création, leur installation, leur exposition, puis leur préservation sont loin d'être faciles à comprendre et pas du tout simples à gérer. D'une part, les œuvres sont souvent faites de composants confectionnés pour l'occasion, dont les interventions peuvent inclure la reconfiguration de matériel audiovisuel, le bricolage d'éléments d'ordinateurs, des variantes quant à l'exposition de l'œuvre dans divers environnements, des consignes très précises de l'artiste quant à l'exposition et, bien sûr, toute une documentation entourant l'œuvre. Du moins, c'est ce qu'on identifie dans le milieu comme absolument nécessaire afin d'assurer la gestion des collections, l'exposition des œuvres et, à plus long terme, leur préservation. D'autre part, le travail d'artiste est de repousser les frontières, de contourner les règles, de changer la vocation des objets, de mettre à sac les idées reçues. Cela offre un défi de taille aux professionnels qui, après coup, tentent d'in-